

Rapport

ANALYSE



Report
de

TRINOM



Shanghai, Chine

Rapport de gestion sur les comptes consolidés

Présentation des comptes consolidés

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis selon les principes et les conventions comptables généralement admis par le référentiel IFRS.

Le périmètre de la consolidation (ci-après l'« Ecosystème Alan Allman Associates ») porte sur les sociétés dans lesquelles la société Alan Allman Associates détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, par intégration globale. L'Ecosystème Alan Allman Associates n'exerce au 31 décembre 2023, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint ni aucune influence notable.

Le Chiffre d'affaires de l'Ecosystème Alan Allman Associates :

Le chiffre d'affaires consolidé de l'Ecosystème Alan Allman Associates est de 365 602 K EUR sur l'exercice 2023 contre un chiffre d'affaires consolidé de 320 669 K EUR au cours de l'exercice 2022, soit une hausse de 14% par rapport au précédent exercice.

Toutes les zones géographiques ont vu leur chiffre d'affaires sur 2023 augmenter de manière significative.

Le chiffre d'affaires sectoriel de l'Ecosystème Alan Allman Associates :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | | 31/12/2022 | |
|---------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|----------------------------------|
| | Chiffre d'affaires | Résultat Opérationnel d'Activité | Chiffre d'affaires | Résultat Opérationnel d'Activité |
| Europe | 206 112 | 16 924 | 168 421 | 18 282 |
| Amérique du Nord | 156 192 | 18 675 | 152 132 | 13 908 |
| Asie | 3 297 | 137 | 117 | (4) |
| TOTAL | 365 602 | 35 736 | 320 669 | 32 186 |

Le résultat de l'Ecosystème Alan Allman Associates :

Le résultat opérationnel d'activité de l'Ecosystème Alan Allman Associates s'est établi à 35 736 K EUR sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 contre 32 186 K EUR sur l'exercice clos au 31 décembre 2022, soit en hausse de 11,03% par rapport à l'exercice précédent.

Ce résultat opérationnel d'activité représente environ 9,8% du chiffre d'affaires consolidé de l'Ecosystème Alan Allman Associates, contre environ 10,04% sur l'année précédente.

Sur l'ensemble consolidé, le résultat net est de 6 645 K euros et enregistre donc une baisse de 55,44 % par rapport au résultat net de l'exercice précédent qui était de 10 329 K EUR.

Evènements au cours de l'exercice

L'Ecosystème a connu une croissance importante au cours de l'exercice clôturant au 31 décembre 2023 avec une augmentation de son chiffre d'affaires de 14% par rapport à la période clôturant au 31 décembre 2022, s'établissant ainsi à 365 602 K EUR.

L'année 2023 restera marquée par la baisse significative du dollar canadien. Cette fluctuation inattendue et imprévisible a eu des répercussions importantes sur les marchés. L'impact de cette fluctuation du dollar canadien est significatif. Dans ce contexte, il est essentiel de réaliser des analyses et des comparaisons en utilisant des références à dollars constants afin de mieux évaluer les performances économiques et financières. Cette approche permet une meilleure compréhension des véritables changements et des tendances à long terme. Ainsi à taux de change constant, Alan Allman Associates a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 17% par rapport à la période clôturant au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de son projet RISE 2025, lancé le 21 juin 2021, Alan Allman Associates avait pour objectif de doubler son chiffre d'affaires entre 2020 et 2025. En 2023 l'écosystème réalise un chiffre de 366M€ soit plus de 30,3% haut dessus de l'objectif RISE 2025 avec 2 ans d'avance. Pour mémoire en 2021, l'objectif de chiffre d'affaires du plan RISE 2025 était de 281 millions d'euros.

Aujourd'hui l'objectif d'atteindre 500 millions d'euros.

L'Ecosystème poursuit sa dynamique de croissance au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, d'une part sur le marché nord-américain, notamment grâce à l'acquisition de plusieurs sociétés au Canada, et d'autre part sur le marché européen avec plusieurs acquisitions aux Pays-Bas, en France, au Portugal, en Suisse et en Espagne. L'Ecosystème développe également son activité sur le marché asiatique avec des acquisitions à Taiwan, à Singapour, à Hong-Kong et en Malaisie. Enfin, l'écosystème expérimente des plateformes nearshore en Afrique du Nord (Maroc...) ainsi qu'au Moyen-Orient (EAU). Ces acquisitions sont toutes détaillées dans la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés.

Lors du premier semestre 2023, Alan Allman Associates a mis en place un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) avec le souhait d'associer ses collaborateurs à sa réussite et plus généralement à sa stratégie à long terme. Les informations relatives à ce plan d'actionnariat salarié sont détaillées en note 8.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives

La croissance constatée sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 témoigne de la pertinence du positionnement et de la stratégie de l'Ecosystème, qui entend continuer à se développer fortement sur ses quatre pôles d'expertises et se développer sur de nouvelles zones géographiques. L'un des objectifs majeurs de 2024 est d'accélérer la stratégie de marques fortes hyper spécialisées pour permettre à Alan Allman Associates d'être encore plus fort sur ses différents marchés, renforcer son positionnement et sa visibilité, et conquérir de nouveaux territoires.

Les objectifs de l'Ecosystème Alan Allman Associates visent à poursuivre la mise en œuvre de synergies entre les différentes sociétés de l'Ecosystème Alan Allman Associates qui offre des expertises et des services complémentaires à leurs clients.

Conformément à son objet social, l'Ecosystème Alan Allman Associates souhaite accélérer son développement et poursuivre sa stratégie de croissance externe. L'Ecosystème Alan Allman Associates identifie régulièrement des opportunités. Au cours de l'exercice 2024, l'Ecosystème Alan Allman Associates compte réaliser plusieurs acquisitions en poursuivant sa politique de constitution de groupe, de développement ainsi que d'investissement. Jusqu'à présent l'Ecosystème Alan Allman Associates a financé son développement par fonds propres et par emprunt bancaire. Depuis sa cotation, les opérations de croissance externe de l'Ecosystème Alan Allman Associates peuvent être payées en tout ou partie des titres, afin d'intéresser et d'impliquer les cédants de ces sociétés de conseil. L'accès au marché réglementé d'Euronext permet également à l'Ecosystème Alan Allman Associates d'envisager des opérations d'appel au marché à court et moyen terme pour financer son développement.

Gestion des risques et contrôle interne

Principaux risques et incertitudes

Les facteurs de risque figurant dans le présent rapport se limitent aux seuls risques que l'Ecosystème estime, à la date du présent document, comme lui étant spécifiques.

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, l'Ecosystème a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs et n'a pas connaissance à ce jour d'autres risques significatifs que ceux présentés. L'attention est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent document, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'Ecosystème, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

Lors de l'établissement du présent document, l'Ecosystème a évalué l'importance des facteurs de risque en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif. Il a ainsi catégorisé les différents risques selon son modèle scientifique et économique, à savoir :

- Risque faible
- Risque modéré
- Risque élevé

| | Probabilité d'occurrence | Impact estimé |
|--|--------------------------|---------------|
| Risques liés aux règles d'éthique, à la fraude, aux conflits d'intérêts et à la corruption | Modéré | Modéré |
| Risques liés aux ressources humaines | Modéré | Modéré |
| Risque lié à la dépendance client | Modéré | Modéré |
| Risque lié aux acquisitions | Elevé | Modéré |
| Risque lié aux engagements contractuels | Modéré | Modéré |
| Risque lié à la qualité et à l'exécution des projets | Modéré | Elevé |
| Risques liés à la cybersécurité, à la confidentialité et à la sécurisation des données | Elevé | Elevé |
| Risque lié à la saisonnalité de l'activité | Modéré | Faible |
| Risque lié à la dépendance vis-à-vis de logiciels ou produits licenciés par des tiers | Faible | Faible |
| Risque lié au respect de la réglementation | Modéré | Modéré |
| Risque de liquidité | Modéré | Elevé |
| Risque de taux d'intérêt | Modéré | Modéré |
| Risque de crédit | Elevé | Elevé |
| Risque de change | Modéré | Modéré |
| Risques liés au conflit russo-ukrainien | Elevés | Modéré |
| Risques environnementaux | Faibles | Faibles |
| Risque lié à l'image et à la e-réputation | Modéré | Modéré |
| Risque extra-financiers avec les partenaires commerciaux | Modéré | Modéré |

Risques liés aux règles d'éthique, à la fraude, aux conflits d'intérêts et à la corruption

Probabilité d'occurrence Impact estimé



Chaque année, un grand nombre de collaborateurs au sein des différents cabinets de l'Ecosystème Alan Allman Associates peuvent être amenés à engager les cabinets par la formulation d'offres commerciales, la signature de contrat ou le pilotage de l'exécution de projets.

Les cabinets de l'écosystème peuvent être exposés à des risques de fraude dans le cadre de leurs activités, qu'il s'agisse du non-respect par les cabinets de la réglementation en vigueur concernant

leurs prestations respectives, mais aussi du non-respect des engagements souscrits auprès des clients et des règles définies par ceux-ci, ou encore du non-respect des règles d'éthique auxquelles les cabinets s'étaient engagés.

Pour réduire la possibilité de survenance de telles situations et accentuer la sensibilisation des collaborateurs à ce risque, l'Ecosystème Alan Allman Associates a adopté un code de conduite anticorruption ainsi qu'un code éthique, rappelant les règles en matière d'éthique des affaires, accessibles au public via son site internet, mais également aux collaborateurs sur l'intranet. Fin 2022, ces codes ont été diffusés via notre outil de sensibilisation Metacompliance afin de s'assurer de sa diffusion interne.

De plus, ces règles sont systématiquement rappelées dans les contrats de travail des collaborateurs.

Enfin, l'ensemble des managers et dirigeants ont été sensibilisés sur la nécessité de s'assurer que les collaborateurs placés sous leur autorité agissent dans le respect des règles édictées dans ces codes. Une procédure d'alerte est détaillée dans les différents codes.

Des formations ont été mises en place au sein des structures en micro-learning via AAA Academy pour l'ensemble des dirigeants français. A cela s'ajoute, dans le cadre de l'onboarding des fonctions partenaires et managers, une formation dispensée en présentiel par les équipes internes.

A compter du 15 mars 2024 sera ajoutée une formation au sein de l'Ecosystème permettant de prévenir le risque de fraude au Président.

Risques liés aux ressources humaines

| Probabilité d'occurrence | Impact estimé |
|-----------------------------|------------------|
|-----------------------------|------------------|



Dans les métiers du conseil, la ressource humaine est primordiale pour assurer la pérennité du modèle. Au vu du nombre d'interlocuteurs sur le marché, la concurrence devient de plus en plus forte et par conséquent, il est difficile de recruter et de retenir les consultants.

Pour se prémunir contre le risque lié aux ressources humaines, l'Ecosystème déploie des moyens importants en matière de stratégie de recrutement, de fidélisation, de gestion de la performance, de développement des compétences et d'épanouissement professionnel. Il est en effet essentiel que les collaborateurs, au cœur de notre modèle, continuent de progresser dans leur carrière, évoluent dans un environnement stimulant et innovant, aient les moyens d'atteindre leurs objectifs, trouvent du sens à leur mission et soient fiers de leur entreprise.

La mise en place des politiques, des processus et des pratiques de gestion des ressources humaines efficaces permet de minimiser ces risques.

Alan Allman Associates a ainsi créé Alan Allman Associates Academy : cabinet de conseil en formation et gestion de carrière intégré propose des formations sur-mesure certifiantes et diplômantes aux consultants (cours en présentiel, formation e-learning...) et accompagne les talents sur le parcours professionnel. En 2019, l'Académie a lancé l'Université en ligne Allman Professional University (en partenariat avec EDX et les plus grandes universités : Harvard, Berkeley, Sorbonne, MIT...) avec un enseignement dans plusieurs langues et accessible en permanence.

Afin d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les actions de formation concourant au développement des compétences Alan Allman Associates Academy a obtenu le renouvellement de sa certification en décembre 2023.

Un programme de montée en gamme est également proposé aux collaborateurs pour les encourager à se certifier, réelle reconnaissance officielle de qualification, de compétence.

L'Ecosystème a également développé un livre du consultant permettant de suivre l'évolution, de valider les acquis professionnels et de rappeler la réglementation sur la formation professionnelle. Un réel référentiel pour tous nos talents.

Les perspectives d'évolution dans les nombreux cabinets de l'Ecosystème et dans un environnement international sont réelles grâce notamment à la mobilité inter-cabinet, interne en France ou à l'international.

Des espaces de travail stimulants partout à travers le monde permettent d'accueillir les consultants pour des formations, lors des temps de PRO (Personnes en Recherche d'Opportunités) ou lors d'événements festifs.

Aussi l'écosystème est engagé dans une politique de RSE (dont les modalités sont décrites dans le DPEF) qui permet par exemple aux consultants de certains cabinets de s'engager à travers des projets de mécénat de compétences.

Chaque mois, l'Ecosystème interroge la satisfaction de ses consultants à travers une courte enquête et des entretiens sont réalisés. En complément, chaque année, Alan Allman Associates investit dans une enquête indépendante Happy at work permettant de mesurer la satisfaction de ses collaborateurs.

Depuis 6 ans, l'Ecosystème Alan Allman Associates se classe dans les 10 premières places de sa catégorie, atteignant même la première position en 2023.

A ce jour, l'Ecosystème Alan Allman Associates a mis en place pour ses collaborateurs des mesures de rétention ou d'incitation permettant de les fidéliser en plus de celles précédemment citées, à savoir :

- Un système de rémunération basé sur la performance ;
- Des réponses aux préoccupations des collaborateurs en développant de nouvelles compétences avec l'introduction de nouvelles technologies et de processus automatisés ;
- Des actions gratuites en 2022 et la création d'un FCPE avec une campagne d'actionnariat salarié en 2023 en France, en Belgique et au Canada.
Être actionnaire soit de manière directe dans des filiales soit au travers de management compagnie locale qui compte à ce jour plus d'une trentaine d'associés (Associates) ;
- Être actionnaire de l'Ecosystème Alan Allman Associates côté dans le cadre de l'opération RTO (une vingtaine de personnes clés / historiques) ;

| Probabilité d'occurrence | Impact estimé |
|--------------------------|---------------|
|--------------------------|---------------|

Risque lié à la dépendance client



Le risque de dépendance client intervient lors d'une forte concentration d'activité chez un même client pouvant entraîner une perte de chiffre d'affaires significative pour l'Ecosystème Alan Allman Associates.

Le portefeuille client de l'Ecosystème Alan Allman Associates est très diversifié. Au 31 décembre 2023, les 10 premiers clients de l'Ecosystème Alan Allman Associates représentent 19,8% de son chiffre d'affaires consolidé.

Par ailleurs, l'Ecosystème est diversifié sectoriellement (banque, énergie, agroalimentaire, assurance, transport, santé, ...) et géographiquement (principalement Europe et Amérique du Nord) ce qui le rend résilient face à la crise.

Quelques filiales peuvent être exposées à la dépendance de certains clients.

Toutefois, elles peuvent se prémunir de ce risque par une garantie de non-dépendance au niveau de l'Ecosystème.

| Probabilité d'occurrence | Impact estimé |
|--------------------------|---------------|
|--------------------------|---------------|

Risque lié aux acquisitions



L'Ecosystème intègre de nouveaux cabinets en France et à l'étranger depuis plus de 10 ans. Il dispose par conséquent d'un savoir-faire en matière de croissance externe et notamment à travers son Back-Office centralisé et expérimenté.

Fort de cette expérience et de sa stratégie d'internationalisation croissante, l'écosystème a renforcé sa dynamique d'acquisition dans de nouveaux pays. L'objectif d'intégration a donc évolué pour permettre aux nouvelles zones Alan Allman de créer leur propre back office en s'appuyant sur leurs forces et leur contexte particulier. En conséquence, la durée d'intégration d'un cabinet va varier en fonction de sa taille, de sa zone géographique et de la stratégie de marques à déployer.

Les risques majeurs sont ceux de destruction de valeur en lien notamment avec le départ d'une part importante des collaborateurs de la société avant que l'intégration ne soit finalisée mais également la capacité de ce dernier à créer un back office performant en peu de temps avec ses propres équipes. En conséquence, l'Ecosystème a revu et déployé un nouveau processus d'intégration basé sur sa maîtrise du sujet, l'a individualisé et adapté à chaque contexte. Ce nouveau fonctionnement, au-delà de la transmission de savoir-faire du back office, renforce également la capacité à générer rapidement les synergies nécessaires à la performance attendue tout en limitant le risque d'attrition.

Risque lié aux engagements contractuels

| Probabilité d'occurrence | Impact estimé |
|--------------------------|---------------|
| | |

L'Ecosystème a un risque lié au non-respect d'engagements contractuels ou d'engagements de confidentialité lors de la signature et l'exécution de contrats commerciaux.

L'Ecosystème est doté d'un service administration des ventes et juridique centralisés au niveau des holdings afin de s'assurer que les clauses contractuelles clients et fournisseurs sont conformes et bien respectées.

Par ailleurs, les managers bénéficient de formations internes afin de les sensibiliser sur les risques liés aux contrats et ont pris connaissance de la charte Ethique en vigueur au sein de l'Ecosystème.

Dans le cadre de ses engagements contractuels, l'Ecosystème a signé un contrat de responsabilité civile permettant de protéger sa responsabilité vis-à-vis des risques clients. Ce contrat est revu chaque année par la direction juridique.

Risque lié à la qualité et l'exécution des projets

| Probabilité d'occurrence | Impact estimé |
|--------------------------|---------------|
| | |

Le risque lié à l'exécution des projets peut provenir d'un défaut de qualité.

Dans le cadre des projets au forfait, l'Ecosystème a très peu de contrats liés à une pénalité avec engagement de résultats. A ce jour aucune pénalité significative n'a été constatée.

L'Ecosystème veille tout de même à la qualité des prestations réalisées au travers d'une enquête NPS sur la satisfaction client. En 2023, le score NPS d'Alan Allman Associates était de 63,9% (comparé à 63,9% en 2022). A l'issue de l'enquête de satisfaction, un plan d'action est mis en place pour améliorer la qualité des prestations. A cela s'ajoute un processus de points projets trimestriels avec chacun des clients permettant d'assurer un suivi régulier de la satisfaction de chacun d'entre eux.

Risques liés à la cybersécurité, à la confidentialité et à la sécurisation des données

| Probabilité d'occurrence | Impact estimé |
|--------------------------|---------------|
| | |

L'environnement digital nécessite d'agir avec prudence quant à la diffusion d'informations. Les cybers attaques sont quotidiennes et le piratage peut avoir des conséquences importantes sur l'activité des cabinets de l'Ecosystème.

Pour contrer ce risque, la direction des systèmes d'informations (DSI) a mis en place des outils de sécurité (antivirus, anti-spams, firewall, scan de vulnérabilités, EDR...) pour tout l'Ecosystème. Par ces outils, les équipes IT supervisent les infrastructures et données tous les jours pour maîtriser et réduire le risque lié aux potentielles attaques.

Pour limiter les risques liés à l'hébergement, nous avons diversifié nos hébergeurs Cloud :

- Nos données professionnelles sont hébergées dans les datacenters de Microsoft et de Google ;
- Nos sites internet sont hébergés chez OVH et Go Daddy ;
- Nos applications métiers SAAS sont hébergées chez les éditeurs.

Cependant, nous ne maîtrisons pas le risque d'incident chez nos hébergeurs et ceux de nos clients.

La direction générale de l'Ecosystème souhaite que les risques de sécurité de l'information soient gérés de manière continue.

Deux cabinets de l'écosystème, Solutions Victrix et Data Excellence Group, ont été certifiés ISO 27001 en 2023, et nous visons à étendre cette certification à d'autres cabinets concernés d'ici 2024.

Nous avons confié à lted, cabinet spécialisé en cybersécurité de notre écosystème, l'analyse et le traitement des risques, ainsi que la surveillance de nos actifs informatiques.

Un comité de pilotage des risques a été mise en place pour exposer à la direction de manière trimestrielle les demandes d'investissements nécessaires afin de garantir un niveau de sécurité répondant aux enjeux de l'Ecosystème.

Un programme de sensibilisation cybersécurité a été mis en place pour tous les collaborateurs afin de leur partager les bonnes pratiques et réflexes.

Le risque zéro n'existant pas, Alan Allman Associates a contracté une police d'assurance cyber auprès d'AXA pour couvrir les conséquences d'attaques potentielles.

Les dispositions du règlement RGPD sont appliquées en intégralité sur l'ensemble des données qui sont traitées par l'Ecosystème Alan Allman Associates, sans exception.

Les informations communiquées à l'Ecosystème sont destinées aux personnels habilités de la société, à des fins de gestion administrative et commerciale.

L'Ecosystème ne collecte ni ne stocke aucune donnée personnelle sensible et n'établit aucun traitement automatique sur les données qui permettrait de faire une déduction, une estimation, même fausse, sur ce type d'informations.

Les données à caractère personnel ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire aux finalités du traitement concerné, cette durée pouvant varier d'un traitement à un autre et d'une mission à une autre.

Risque lié à la saisonnalité de l'activité

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Probabilité d'occurrence | Impact estimé |
|-----------------------------|------------------|



Pas de risques réels liés à la saisonnalité. L'Ecosystème connaît, maîtrise et anticipe efficacement la saisonnalité de l'activité liée essentiellement à la prise de congés des consultants sur les mois de mai, juillet, août et décembre.

Risques liés à la dépendance vis-à-vis de logiciels ou produits licenciés par des tiers

| Probabilité d'occurrence | Impact estimé |
|--------------------------|---------------|
| | |

L'Ecosystème n'a pas de dépendance matérielle à l'égard de brevets ou de licences. Néanmoins, les sociétés EC Solutions, Teccweb et Gurus Solutions travaillent respectivement avec les éditeurs de logiciel EPICOR et ORACLE Netsuite mais elles représentent 6,2% du chiffre d'affaires.

Risque lié au respect de la réglementation

| Probabilité d'occurrence | Impact estimé |
|--------------------------|---------------|
| | |

Alan Allman Associates est un écosystème international opérant dans plusieurs pays, offrant ses services à des clients présents à l'échelle mondiale et sujets à des lois et réglementations en constante évolution. Gérer la conformité dans des contextes juridiques divers peut présenter des défis significatifs, nécessitant une coordination étroite entre nos équipes et une surveillance constante des changements réglementaires dans toutes les juridictions où nous opérons.

Afin de garantir la conformité aux lois en vigueur, de répondre aux exigences de qualité stipulées par les cabinets et de respecter notre démarche RSE, Alan Allman Associates a mis en place un processus de gestion performant et dispose d'experts dans chaque pays.

L'appel à la sous-traitance peut entraîner des défis en termes de conformité avec les réglementations en vigueur dans notre secteur d'activité. Si le sous-traitant ne respecte pas les normes et réglementations applicables, cela pourrait avoir des répercussions sur l'entreprise.

Dans ce contexte, le sous-traitant est invité à télécharger, signer et compléter les documents requis via la plateforme e-attestation centralisant l'ensemble de nos points de conformité. Cette plateforme assure également le suivi des rappels nécessaires. Tous les éléments recueillis sont ensuite intégrés dans une matrice robotisée qui compile et met à jour quotidiennement l'état de conformité.

Un processus d'escalade précis permet au responsable commercial, puis au dirigeant, d'entreprendre les actions nécessaires pour remédier à toute défaillance éventuelle. Des indicateurs sont régulièrement communiqués aux dirigeants pour les tenir informés du statut de conformité de l'ensemble de leurs sous-traitants. Parallèlement, ces indicateurs sont transmis au département Organisation et Qualité dans le cadre du suivi des indicateurs qualité stratégiques conformes à la norme ISO 9001 et au département juridique.

La gestion efficace des risques réglementaires est essentielle pour garantir la pérennité de Alan Allman Associates. Nous nous engageons à maintenir une culture de conformité rigoureuse à travers des formations, à investir dans des ressources dédiées à la veille réglementaire et à adapter nos politiques et procédures en conséquence. Ensemble, nous assurerons la conformité continue et renforcerons la résilience de notre entreprise face aux défis réglementaires à venir.

Risque de liquidité

Probabilité
d'occurrence

Impact
estimé

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

L'Ecosystème gère le risque de liquidité en conservant des réserves adéquates et en suivant de près les flux de trésorerie projetés.

De plus, l'Ecosystème a recours à l'affacturage sur une partie de ses filiales et a mis en place des conventions de lignes de trésoreries à court terme permettant de disposer d'un montant de liquidité immédiatement disponible.

Au 31 décembre 2023, l'Ecosystème dispose d'une trésorerie brute de 13,8 M EUR, le solde des créances transmises au factor avec recours et non encore réglées par les clients s'élève à 6.3 M EUR tandis que celui des créances transmises sans recours s'élève à 15,8 M EUR.

La dette bancaire s'établit au 31 décembre 2023 à 174 M EUR et l'Ecosystème dispose de lignes de découverts bancaires non-utilisées et confirmées pour 26.7 M EUR.

Le détail de la durée contractuelle jusqu'à l'échéance des passifs financiers de l'Ecosystème est indiqué à la note 8.2 de l'annexe des comptes consolidés.

L'Ecosystème considère que les covenants inclus dans la documentation des financements de certaines filiales n'étaient pas respectés au 31 décembre 2023. Ces derniers représentent un ensemble de 10 millions d'euros, sans toutefois remettre en cause sa liquidité. Pour plus de précision sur ce sujet, se référer à la note 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Alan Allman Associates examine avec un grand nombre d'établissements bancaires partenaires des propositions de nouvelles lignes ou de nouveaux modes de financement pour continuer son développement.

Ainsi, au 31 décembre 2023, la position d'endettement net s'élève à 160,2 M EUR.

L'Ecosystème Alan Allman Associates a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des douze prochains mois.

Probabilité
d'occurrence

Impact
Estimé

Risques liés au conflit russo-ukrainien

À la date du présent Rapport, la Société considère être exposée de manière limitée à des risques sur ses opérations en raison du conflit russo-ukrainien.

Cependant, elle n'exclut pas qu'un maintien ou un accroissement des sanctions mises en place contre la Russie puissent affecter la bonne marche de ses activités, notamment l'effet de ces événements sur les marchés financiers mondiaux pourrait impacter sa capacité à se financer sur les marchés de capitaux et, de ce fait, la conduite de ses activités.

De plus, par son activité qui ne l'expose pas au prix des matières premières, l'Ecosystème est exposé de manière limitée aux conditions macroéconomiques tendues notamment en ce qui concerne l'inflation.

L'Ecosystème se finançant principalement par dette bancaire à taux fixe (cf. note 8.2 de l'annexe des comptes consolidés), il est également exposé de manière limitée à la hausse des taux d'intérêt, excepté dans le cadre de futurs emprunts bancaires.

Risques environnementaux

| Probabilité d'occurrence | Impact Estimé |
|--------------------------|---------------|
|--------------------------|---------------|



L'écosystème déclare qu'il n'a pas d'impact significatif sur l'environnement. Cependant, Alan Allman Associates a entrepris plusieurs initiatives visant à renforcer son engagement environnemental, notamment :

1. Mise aux normes environnementales des locaux :

- Mise en conformité de l'ensemble de ses locaux selon les normes de la Haute Qualité Environnementale (HQE), favorisant ainsi une mutualisation des ressources et une faible consommation énergétique globale.

2. Promotion du télétravail :

- Établissement d'une charte télétravail visant à réduire les déplacements des consultants, contribuant ainsi à minimiser l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels.

3. Engagement en faveur du numérique responsable :

- Adhésion à une charte promue par l'Institut Numérique Responsable, dans laquelle Alan Allman Associates s'engage dans une démarche pour un numérique durable, plus respectueux de l'environnement. Cette initiative inclut la participation à des événements tels que le Cyber World CleanUp Day, démontrant ainsi son implication dans des actions concrètes en faveur de la préservation environnementale.

| Probabilité d'occurrence | Impact Estimé |
|--------------------------|---------------|
|--------------------------|---------------|



Risque lié à l'image et à la e-réputation

Compte tenu de sa croissance et de son expansion géographique, Alan Allman Associates pourrait de plus en plus être exposé à la diffusion, dans les médias, d'informations négatives, qu'elles soient fondées ou non. Il est important de noter cependant qu'Alan Allman Associates n'est pas une marque opérationnelle en tant que telle. L'approche multimarque de l'écosystème lui permet ainsi de minimiser ce risque en diversifiant les parties prenantes, chaque cabinet ayant ses propres clients, collaborateurs, etc.

Par ailleurs, un service dédié au marketing et à la communication œuvre activement à promouvoir l'image positive d'Alan Allman Associates et de ses filiales. Cette équipe travaille à renforcer la réputation de l'écosystème, anticipant ainsi d'éventuelles répercussions négatives par une communication proactive et transparente. En adoptant cette approche stratégique, l'entreprise se positionne de manière à atténuer les impacts potentiels des informations médiatiques, qu'elles soient véridiques ou infondées, et à maintenir la confiance de ses parties prenantes.

Risque extra-financiers avec les partenaires commerciaux

Probabilité d'occurrence Impact estimé

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

L'Ecosystème s'est engagé à respecter l'ensemble de la législation sociale, environnementale et sociétale et a mis en place une politique RSE afin de répondre aux exigences de ses partenaires commerciaux. Cette politique RSE est mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs de l'Ecosystème afin de les sensibiliser aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux.

L'Ecosystème, du fait de son nombre de collaborateurs en France comme à l'étranger, n'est pas soumis à la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Cependant, l'Ecosystème donnant à la RSE une place importante dans le cadre de ses partenariats commerciaux, il demande à chacun de ses fournisseurs de s'engager à respecter la législation sociale, environnementale et sociétale et a mis en place un système d'évaluation de ses fournisseurs afin de prendre en considération leur respect de ses valeurs RSE avant toute contractualisation.

Les risques financiers

Vous pouvez consulter les facteurs de risque financier à la note 8.3 de l'annexe des comptes consolidés en partie 4 du présent rapport financier annuel.

Assurances et couverture de risques

Au sein d'Alan Allman Associates, les cabinets sont couverts par différentes assurances notamment en matière de responsabilité civile exploitation et professionnelle garantissant ainsi les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber du fait de leurs activités mais également en matière cyber pour les dommages résultants des systèmes d'information.

Parallèlement, la responsabilité civile des dirigeants, mandataires sociaux des différents cabinets est couverte par une assurance responsabilité civile des dirigeants.

Les montants des couvertures sont les suivantes :

| | EUROPE | CANADA |
|---|--------------|--------------|
| Responsabilité civile professionnelle | 5 000 K EUR | 5 000 K CAD |
| Responsabilité civile exploitation | 10 000 K EUR | 10 000 K CAD |
| Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux | 5 000 K EUR | 2 000 K CAD |

Gestion des risques et contrôle interne

a- Le Comité d'Audit :

En 2021, la société Alan Allman Associates a mis en place un Comité d'Audit, composé de deux administrateurs indépendants. Ce Comité d'Audit est en charge du contrôle au niveau de la Société Alan Allman Associates de l'efficacité du dispositif de contrôle et de donner des préconisations.

b- Le contrôle des risques par les équipes des fonctions partenaires Alan Allman Associates

Les fonctions partenaires, centralisées au niveau des holdings de l'Ecosystème Alan Allman Associates, divisées en plusieurs directions fonctionnelles, occupent un rôle important dans le cadre de la gestion des risques et du contrôle interne pour l'ensemble des filiales qui composent Alan Allman Associates.

En amont, elles mettent en place, au sein des filiales, des procédures afin de prévenir et réduire les risques. Par la suite, elles sont amenées à vérifier au fur et à mesure les opérations des sociétés afin de détecter des opérations pouvant comporter des risques.

c- Le contrôle des risques par les équipes opérationnelles

Afin de minimiser les risques, Alan Allman Associates attache une grande importance à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs sur les différents risques. Des modules de formation sont à disposition des collaborateurs et des sessions de formation obligatoires sont dispensées aux managers.

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

Le contrôle interne ainsi que la gestion des risques au sein de l'Ecosystème Alan Allman Associates reposent sur des dispositifs inspirés du cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) tel que publié initialement en janvier 2007 et mis à jour le 22 juillet 2010.

Cette partie se concentre ainsi sur les activités relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'applique à l'ensemble de l'Ecosystème Alan Allman Associates, à savoir la société mère Alan Allman Associates ainsi qu'à toutes les sociétés consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Chacune des zones de l'Ecosystème Alan Allman Associates dispose de sa propre direction financière composée d'un directeur financier local ainsi que d'une équipe comptable. La direction financière au niveau de l'Ecosystème Alan Allman Associates est quant à elle composée d'un directeur financier de l'Ecosystème Alan Allman Associates, d'un contrôleur financier de l'Ecosystème Alan Allman Associates et du service consolidation.

La Direction financière est responsable des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière de l'Ecosystème Alan Allman Associates en interne et en externe. La production et l'analyse de l'information financière au niveau de la société mère Alan Allman Associates reposent sur les informations fournies par les services financiers et comptables en charge des filiales incluses dans le périmètre.

La direction financière de l'Ecosystème Alan Allman Associates véhicule auprès des filiales les bonnes pratiques qui visent à :

- Créer et préserver la valeur, les actifs, et la réputation de l'Ecosystème Alan Allman Associates ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés par la direction de l'Ecosystème Alan Allman Associates ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de l'Ecosystème Alan Allman Associates ;
- Mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques auxquels fait face l'Ecosystème Alan Allman Associates.

Plus généralement, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de l'Ecosystème Alan Allman Associates contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

L'Ecosystème Alan Allman Associates instaure un système de contrôle interne à tous les niveaux du groupe en commençant par les équipes opérationnelles, puis les équipes comptables, les directions financières locales, la direction financière de l'Ecosystème Alan Allman Associates, la direction générale et enfin le conseil d'administration ainsi que le comité d'audit.

Le processus de contrôle interne mis en place au niveau de l'Ecosystème Alan Allman Associates permet :

- La conformité aux lois et aux règlements : l'Ecosystème Alan Allman Associates dispose d'un département juridique présent en Europe ainsi qu'en Amérique du Nord qui effectue de manière continue une veille réglementaire et qui s'assure du bon respect des différentes réglementations. La fonction juridique est assurée par le service juridique de l'Ecosystème Alan Allman Associates et des prestataires de services extérieurs (cabinets d'avocats), en liaison directe avec la Direction Générale.
- La mise en place de « règles et procédures » que chacun des collaborateurs de l'Ecosystème Alan Allman Associates est tenu de respecter. Ces différentes règles, regroupées dans la « Charte éthique de l'Ecosystème », sont diffusées à l'ensemble des collaborateurs de l'Ecosystème Alan Allman Associates et sont également accessibles aux externes via le site Internet.
- La fiabilité de l'information financière : celle-ci est assurée par une séparation des tâches permettant de bien différencier les tâches opérationnelles, les tâches d'enregistrement comptable, et les tâches de conservation de l'information. Les différents niveaux hiérarchiques permettent d'assurer un niveau de revue au fur et à mesure de la remontée des informations financières jusqu'à la direction financière de l'Ecosystème Alan Allman Associates.

Le dispositif de contrôle interne est également porté à la connaissance des Commissaires aux comptes lors de leurs interventions semestrielles et annuelles. Les Commissaires aux comptes prennent ainsi connaissance des différentes procédures en place et participent également aux différents Comités d'audit. Lors de leurs interventions, les Commissaires aux comptes sont en contact non seulement avec les équipes comptables et financières mais également avec les responsables opérationnels qui sont les plus qualifiés pour répondre à des questions relatives à l'activité des sociétés de l'Ecosystème Alan Allman Associates. Cette démarche

d'audit permet ainsi de déceler de potentielles améliorations à apporter au système de contrôle interne actuellement en place au sein de l'Ecosystème Alan Allman Associates.

Utilisation des délégations

Le détail des utilisations par le Conseil d'Administration des délégations qui lui ont été octroyées par l'Assemblée Générale du 21 juin 2023, est présentée dans la partie 7 du présent rapport financier annuel.

Liste des succursales

Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, aucune des sociétés de l'Ecosystème Alan Allman Associates ne possède une succursale au 31 décembre 2023.

Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, les dépenses consolidées de recherche et développement engagées par l'Ecosystème Alan Allman Associates ne sont pas significatives.

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe Alan Allman Associates) d'un montant de 5 722 K euros.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Présentation des comptes sociaux

Les comptes sociaux de la Société ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires applicables à la date de l'établissement desdits comptes annuels).

Le Chiffre d'affaires de la société Alan Allman Associates :

Au titre des comptes sociaux, le chiffre d'affaires de la Société Alan Allman Associates est de 4 388 K EUR sur l'exercice 2023 contre un chiffre d'affaires de 2 195 K EUR sur l'exercice 2022.

Le résultat de la société Alan Allman Associates :

Le résultat d'exploitation était de (1 760) K EUR sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre un résultat d'exploitation de (1 011) K EUR sur l'exercice précédent.

Le résultat financier était de 12 136 K EUR sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre un résultat financier de 5 467 K EUR sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel était de 0 K EUR sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre un résultat exceptionnel de (4) K EUR sur l'exercice précédent.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société Alan Allman Associates a fait un bénéfice de 11 043 K EUR contre un bénéfice de 4 679 K EUR sur l'exercice précédent.

Evènements au cours de l'exercice

Pour plus de détails sur les évènements survenus au cours de l'exercice 2023 au niveau de la société Alan Allman Associates, ces derniers sont visés dans les faits pertinents en note 1 de l'annexe des comptes sociaux en partie 5 du présent rapport.

Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Examen annuel des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice 2023 et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qui sont relatées dans leur rapport spécial.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2023 :

Aucune nouvelle convention n'a été conclue sur l'année 2023.

Néanmoins, la convention de prestation de services entre Alan Allman Associates SA et Camahéal Finance conclue durant l'exercice 2021 et validée lors du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2021, s'est poursuivie pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le montant facturé au titre de cette convention durant l'exercice 2023 s'élève à 270 000 EUR HT.

Autorisations de rachat par la société de ses propres actions

Lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2023, une autorisation a été donnée au Conseil d'Administration afin d'acquérir, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société portant sur un nombre d'actions n'excédant pas 10% du capital social de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce (ancien article L. 225-209).

Une nouvelle autorisation de rachat par la Société de ses propres actions sera soumise à l'Assemblée Générale du 19 juin 2024 qui privera d'effet, à compter de la date de l'Assemblée Générale, l'autorisation de rachat par la Société octroyée le 21 juin 2023.

Nous vous demandons donc dès à présent de voter cette autorisation de rachat par la Société de ses propres actions dans les conditions suivantes :

- (i) Ces acquisitions seront destinées à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants :
- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'Autorité des marchés financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018 (prorogée par la Décision AMF n° 2020-01 du 8 décembre 2020) et toutes autres dispositions qui y sont visées ;
 - l'attribution ou la cession d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariats salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans tout autre condition permise par la réglementation ;
 - la conservation et remise ultérieure, soit en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en échange dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, et ce dans la limite de 10% du capital ;
 - remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières (titres de capital ou titres de créances) donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions ordinaires de la Société ;
 - annulation ultérieure des actions ordinaires acquises, dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée en vertu de la 35 résolution de la présente Assemblée Générale, ou de toute résolution ayant le même objet que celle-ci qui

viendrait à être autorisée par une autre Assemblée Générale des actionnaires de la Société ;

- la poursuite de tout autre but autorisé ou toute opération ou pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par la loi ou la réglementation en vigueur ou par l'Autorité des marchés financiers. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué ;
- (ii) Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élèvera à 30 000 000€. Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré. Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserves des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- (iii) Il est précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant une durée de la présente autorisation.
- (iv) Le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devra pas excéder 50 euros (hors frais, hors commission).
- (v) Cette autorisation serait valable pour une durée maximum de 18 mois à compter de la prochaine assemblée convoquée pour le 19 juin 2024.

Vous trouverez un tableau récapitulatif des utilisations des délégations en cours de validité ou qui ont expiré depuis la précédente Assemblée générale des actionnaires en partie 7 du présent rapport financier annuel.

Répartition du capital et participations

Détention du capital par certains actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

- la Société Camahéal Finance détient plus des deux tiers du capital social et des droits de vote.

Des modifications de cette détention sont intervenues au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

| Actionnaires | Capital (actions) | | Droits de vote | |
|-------------------------------------|-------------------|---------|----------------|---------|
| | Nombre | %* | Nombre | %* |
| Camahéal Finance | 40 278 226 | 88,18% | 79 553 622 | 91,62% |
| Actions auto-détenues | 280 866 | 0,61% | 356 649 | 0,41% |
| Public (nominatif et non-nominatif) | 5 116 662 | 11,21% | 6 920 162 | 7,97% |
| Total | 45 675 754 | 100,00% | 86 830 433 | 100,00% |

*arrondi à la deuxième décimale

Aucun BSA, actions gratuites, BSPCE ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société n'ont été émis au cours de l'exercice 2023.

Cependant, le Conseil d'administration, agissant sous délégation octroyée par l'assemblée générale de la Société du 22 juin 2022, a décidé le 26 septembre 2022, d'attribuer 100 actions gratuitement à chaque salarié d'une partie de ses filiales disposant d'au moins six mois d'ancienneté à la date de décision. Cela représente un nombre total de 108 900 actions gratuites maximum attribuées à 1 089 bénéficiaires. Ces actions livrées dans le cadre de ce plan seront (i) soit des actions nouvelles à émettre, portant jouissance courante et entraînant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit du Bénéficiaire ; (ii) soit des actions existantes préalablement acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions dûment approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société et conforme aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Également, le Conseil d'administration, agissant sous délégation octroyée par l'assemblée générale de la Société du 21 juin 2023, a décidé le 28 juin 2023, d'attribuer 15 047 actions gratuitement à chaque salarié occupant un poste de direction dans une filiale monégasque de la Société. Cela représente un nombre total de 15 047 actions gratuites maximum attribuées à 1 bénéficiaire. Ces actions livrées dans le cadre de ce plan seront (i) soit des actions nouvelles à émettre, portant jouissance courante et entraînant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit du Bénéficiaire ; (ii) soit des actions existantes préalablement acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions dûment approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société et conforme aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Un droit de vote double est conféré, depuis le 29 mars 2021, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Etat de la participation des salariés au capital

Au cours de l'exercice et au dernier jour de celui-ci, à la connaissance de la Société, une partie de son capital social est détenu directement par des salariés de l'ensemble Alan Allman Associates, à savoir 881 202 actions au 31 décembre 2023, soit environ 1,93 % du capital social de la Société.

Opérations effectuées par les dirigeants sur l'exercice clos

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, à la connaissance de la Société, les opérations suivantes entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisés durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

| Catégorie (1) | Personne concernée | Nature de l'opération (2) | Date de l'opération | Montant de l'opération (€) | Prix moyen unitaire (€) | Nombre de titres |
|---------------|----------------------|---------------------------|---------------------|----------------------------|-------------------------|------------------|
| A | Camahéal Finance (3) | A | 02/08/2023 | 20 000,50 | 8,5000 | 2 353 |
| A | Camahéal Finance | C | 16/11/2023 | 4 998,00 | 8,5000 | 588 |
| A | Camahéal Finance | C | 16/11/2023 | 3 995,00 | 8,5000 | 470 |
| A | Camahéal Finance | C | 16/11/2023 | 1 997,50 | 8,5000 | 235 |
| A | Camahéal Finance | C | 28/11/2023 | 4 998,00 | 8,5000 | 588 |
| A | Camahéal Finance | A | 14/12/2023 | 8 839,80 | 8,8398 | 1 000 |
| A | Camahéal Finance | A | 15/12/2023 | 9 301,40 | 9,3014 | 1 000 |
| A | Camahéal Finance | A | 18/12/2023 | 3 107,60 | 9,1400 | 340 |
| A | Camahéal Finance | A | 19/12/2023 | 1 016,60 | 9,2418 | 110 |
| A | Camahéal Finance | A | 20/12/2023 | 9 516,70 | 9,5167 | 1 000 |
| A | Camahéal Finance | A | 21/12/2023 | 16 830,00 | 9,9000 | 1 700 |
| A | Camahéal Finance | A | 22/12/2023 | 7 734,40 | 10,1635 | 761 |
| A | Camahéal Finance | A | 22/12/2023 | 9 900,00 | 9,9000 | 1 000 |
| A | Camahéal Finance | A | 27/12/2023 | 2 545,35 | 10,6500 | 239 |
| A | Camahéal Finance | A | 27/12/2023 | 21 400,00 | 10,7000 | 2 000 |
| A | Camahéal Finance | A | 28/12/2023 | 13 114,35 | 10,9286 | 1 200 |
| A | Camahéal Finance | A | 28/12/2023 | 16 331,30 | 10,8875 | 1 500 |
| A | Camahéal Finance | A | 29/12/2023 | 17 445,70 | 11,6305 | 1 500 |
| A | Camahéal Finance | A | 29/12/2023 | 10 432,30 | 10,4323 | 1 000 |
| A | Camahéal Finance | A | 29/12/2023 | 10 590,60 | 10,5906 | 1 000 |
| A | Camahéal Finance | A | 29/12/2023 | 15 943,69 | 10,9654 | 1 454 |

(1) Catégories :

a : les membres du Conseil d'administration, du Directoire, du Conseil de surveillance, le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ;

b : toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ;

c : les personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b.

(2) Nature de l'opération : A : Acquisition ; C : Cession ; S : Souscription ; E : Échange.

(3) La société Camahéal Finance, représentée par Monsieur Cédric Raths, étant membre du Conseil d'Administration de la Société et détenue à 90% par Monsieur Jean-Marie THUAL.

Délais de paiement

Conformément à l'article L441-6-1 du Code de Commerce, au 31 décembre 2023, le solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs est de 1 498 K EUR.

Ces dettes se décomposent comme suit :

| | | Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | |
|--|--|--|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | | 72 | 2 | 0 | 2 | 76 |
| Montant total des factures concernées TTC | | 274 719 | 20 280 | 0 | 17 921 | 312 920 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT | | 6,22% | 0,46% | 0,00% | 0,41% | 7,09% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses non comptabilisées | | | | | | |
| Nombre total de factures exclues | | 0 | | | | |
| Montant total des factures exclues de (A) TTC | | 0 | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement (contractuel ou délai légal - Article 441-6 ou Article 441-3 du Code de commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement | | Délais contractuels : 45 jours fin de mois / 60 jours calendaires Délais légaux : 45 jours fin de mois / 60 jours calendaires | | | | |

Les créances clients se décomposent comme suit :

| | | Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | |
|--|--|--|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Montant total des factures concernées TTC | | 0 | 0 | 0 | 697 | 697 |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT | | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,02% | 0,02% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses non comptabilisées | | | | | | |
| Nombre total de factures exclues de (A) relatives à des créances litigieuses non comptabilisées | | 0 | | | | |
| Montant total des factures exclues de (A) TTC | | 0 | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement (contractuel ou délai légal - Article 441-6 ou Article 441-3 du Code de commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement | | Délais contractuels : 45 jours fin de mois / 60 jours calendaires Délais légaux : 45 jours fin de mois / 60 jours calendaires | | | | |

Analyse de l'évolution des affaires et situation d'endettement

Au titre des comptes sociaux, au 31 décembre 2023, la société dispose d'une trésorerie de 94 K EUR.

La société n'a pas de dette envers des établissements de crédits.

Filiales et participations au 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société n'a acquis aucune société de manière directe.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément à l'article L233-6 du code de commerce, la société a acquis de manière indirecte les sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République française suivantes :

| Dénomination | Siège | Forme | Objet social | Seuil dépassé |
|-------------------|--|-------|--|---------------|
| H4H | 9-15 Rue Rouget de Lisle 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX | SAS | Conseil et prestation de services en matière administrative informatique et notamment la formation, conception, l'édition, l'installation de paramétrage et la maintenance de tous systèmes et applications. | 66,66% |
| Little Big Smala | 1 Rue du Dessous des Berges 75013 PARIS | SAS | Développement d'applications informatiques, la formation, la distribution, la commercialisation et la location de matériel informatique et le conseil aux entreprises. | 66,66% |
| E. MAGINEURS | 31 Rue Gorge de Loup CAP 9 69009 LYON | SASU | Production, édition, distribution et diffusion de contenus multimédia, audiovisuels et musicaux. | 66,66% |
| EVISIANCE TALENT | 5 Allée de Tourny 33000 BORDEAUX | SASU | Création, hébergement, référencement et audit de site internet. | 66,66% |
| EVISIANCE CONSEIL | 31 Rue Gorge de Loup CAP9 69009 LYON | SASU | Conseil aux entreprises, associations et collectivités locales en informatique, organisation des systèmes d'information, et la communication sous toutes ses formes. | 66,66% |
| DAY ON MARS | 31 Rue Gorge de Loup CAP9 69009 LYON | SASU | Création, exploitation de matériel de publicité, exploitation de la publicité et de tout support de publicité. Production, édition, distribution, | 66,66% |

| | | | | |
|---|--|------|--|--------|
| | | | diffusion de contenus multimédia, audiovisuels et musicaux. | |
| ATMOSPHERE | 26 Boulevard du Général de Gaulle 49100 ANGERS | SARL | Fabrication de produits publicitaires. Commercialisation de produits et accessoires de supports publicitaires et graphique et création graphique. | 66,66% |
| HOTANKA PRODUCTIONS | 22 Rue Chinard 69009 LYON | SASU | Production de films et de programmes audiovisuels pour les entreprises, la télévision et la publicité, la communication audiovisuelle et digitale, la réalisation de films, la création, le développement et l'hébergement de web TV, de sites web, le développement d'applications pour mobiles et tablettes. | 66,66% |
| FRSH | 31 Rue Gorge de Loup CAP9 69009 LYON | SASU | Etude, conception, création, réalisation de tous supports ou procédés publicitaires : conseil, mise en place, accompagnement, formations dans la stratégie digitale et média sociaux. | 66,66% |
| LUX MODERNIS | 4 Cité Griset 75011 Paris | SAS | Production, conception et réalisation de toutes œuvres, émissions ou opérations de communication vers tout public. | 66,66% |
| FORCE MOTRICE | 8 Place Jean Monnet 4500 ORLEANS | SAS | Prestations de services en matière de conseil, d'étude, de marketing, de communication, de publicité, formation, création dans le domaine de l'audiovisuel et de la presse écrite, parlée et l'édition. | 66,66% |
| A2CI - AGENCE CONSEIL EN COMMUNICATION INTERNET | 8 Place Jean Monnet 4500 ORLEANS | SARL | Conseil en communication, conception de sites internet, création de tous documents et communication. | 66,66% |
| PAUL FREA | Zone Tert des Granges Galand 13 Rue des Granges Galand 37550 SAINT-AVERTIN | SAS | Publicité, communication sous toutes ses formes, conception de produits publicitaires. Prestations de services informatiques, ingénierie ainsi qu'au négoce de matériel informatique. | 66,66% |

| | | | | |
|-----------|--|------|---|--------|
| EXCELSIOR | 13 Rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS- PERRET | SASU | Conseil, ingénierie, évènementiel, production de logiciels, marketing, ressources humaines. | 66,66% |
| EXECUTIVE | 13 Rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS- PERRET | SASU | Conseil, ingénierie, évènementiel, production de logiciels, marketing, ressources humaines. | 66,66% |

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de la société Alan Allman Associates SA de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice d'un montant de 11 042 941,47 EUR.

Dépenses non déductibles

Pour l'exercice 2023, il n'y a pas eu de dépenses de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de 11 042 941,47 euros de la manière suivante :

| | |
|--|------------------------|
| Bénéfice net de l'exercice | 11 042 941,47 € |
| Dotation dans la réserve légale | 552 147,07 € |
| Soit une réserve légale à | 1 016 586,76 € |
| Report à nouveau antérieur | 2 342 103,52 € |
| Soit un bénéfice distribuable de : | 10 490 794,40 € |
| Affecté de la manière suivante : | |
| un dividende de 0,045 euros par action* attribué aux actionnaires soit la somme de | 2 049 248,92 € |
| le solde : au compte report à nouveau qui serait de : | 8 441 545,48 € |

*Le montant total de la distribution est calculé sur le fondement du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2023 et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende évolue entre le 1er janvier 2024 et la date de détachement du dividende.

Dans le cas où des actions seraient autodétenues par la Société, aucun dividende ne serait reversé pour lesdites actions et la somme reviendrait au compte report à nouveau.

La date effective de détachement du dividende sera fixée au 28 juin 2024 et ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 2024.

Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercice | Dividendes (€) | Avoir fiscal / Abattement (€) | Total (€) |
|------------|----------------|----------------------------------|-----------|
| 31/12/2022 | 2 058 917 € | 0 | 0 |
| 31/12/2021 | 2 152 645 € | 0 | 0 |
| 31/12/2020 | 0 | 0 | 0 |

Quitus aux administrateurs

Nous vous demandons de donner aux administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Assemblée générale mixte du 19 juin 2024

Les résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale sont présentées en partie 7 du présent rapport financier annuel.

Déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra-financière, telle que visée à l'article L22-10-36 du Code de Commerce, est présentée dans la partie 6 du présent rapport financier annuel.

La déclaration de performance extra-financière fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq dernières années

| NATURE DES INDICATIONS | 31.12 2023 | 31.12 2022 | 31.12 2021 | 31.12 2020 | 31.12 2019 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| I. Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 13 702 726 | 13 149 996 | 12 905 671 | 1 099 265 | 1 099 265 |
| Nombre des actions existantes | 45 675 754 | 43 833 321 | 43 018 905 | 1 099 265 | 1 099 265 |
| Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes | | | | | |
| Nombre maximal d'actions futures à créer | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Par conversion d'obligations | | | | | |
| . Par exercice de droits de souscription | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| II. Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 4 388 308 | 2 195 252 | 0 | 0 | 0 |

| | | | | | |
|---|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 11 711 870 | 4 945 017 | 1 651 681 | (344 026) | (419 805) |
| Impôts sur les bénéfices | | | 0 | 0 | 0 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | 0 | 0 | 0 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 11 042 941 | 4 679 472 | 1 651 681 | (344 026) | (419 805) |
| Résultat distribué | 2 058 917 | 2 152 645 | 0 | 0 | 0 |
| III. Résultats par action | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 0,24€ | 0,11€ | 0,04€ | 0 | 0 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 0,24€ | 0,11€ | 0,04€ | 0 | 0 |
| Dividende attribué à chaque action | 0,045€ | 0,05€ | 0,02€ | 0 | 0 |
| IV. Résultats dilués par action | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 0,24€ | 0,11€ | 0,04€ | 0 | 0 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 0,24€ | 0,11€ | 0,04€ | 0 | 0 |
| V. Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 8 | 6 | 0 | 0 | 0 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 1 162 248 | 354 828 | 0 | 0 | 0 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) | 457 462 | 136 662 | 0 | 0 | 0 |

